

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **03 avril 2024** à **15 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité Les Coteaux.

Étaient présentes Mesdames Andrée Brosseau, Myriam Sauvé et Messieurs Sylvain Brazeau et Alain Laprade tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

sont également présents Madame Pamela Nantel trésorière et Monsieur Jacques Legault secrétaire ainsi que Monsieur Marco Jean de la municipalité Les Coteaux.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 15 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2600-04-24 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2601-04-24 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 03 avril 2024.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation du rapport financier pour l'année 2023;
4. Varia;
5. Parole à l'assistance;
6. Levée de l'assemblée extraordinaire du 3 avril 2024.

ADOPTÉE

2602-04-24 Présentation du rapport financier pour l'année 2023

ATTENDU QUE la RAC a reçu le dépôt du rapport financier 2023 de la firme Poirier & Associés, responsable du dossier de vérification et que Monsieur Michel Poirier en a fait la présentation.

ATTENDU QUE Madame Pamela Nantel trésorière, dépose auprès des membres du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des Coteaux le rapport financier pour l'année 2023 et en fait la présentation.

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

D'APPROUVER le rapport financier 2023 tel que déposé au Ministère des Affaires municipale et habitations en date du 03 avril 2024.

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2603-04-27 Levée de l'assemblée extraordinaire du 03 avril 2024

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée extraordinaire du 03 avril 2024 soit levée à 15 h 26

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau, président

Jacques Legault, secrétaire